

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le 15 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints
BOUCHER Francis, DEPAUW Dominique,
PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès,

Etait absente excusée : DELPORTE Camille,

DECISION MODIFICATIVE POUR LE CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Comité des Fêtes de Bérengeville la Campagne étant inactif la commune a décidé que le CCAS reprenait l'organisation du Noël des enfants pour l'année 2010. Pour cela le conseil municipal décide de verser la subvention au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le virement de crédits ci-dessous :

➤ Article 678	- 1200€
➤ Article 657362 (CCAS)	+ 1200€

SIGNALITIQUES

La commission travaux expose au conseil municipal leur étude sur l'emplacement de panneaux signalant les principaux établissements de la commune :

- mairie
- école
- église
- salle des fêtes

Il sera demandé au propriétaire de la salle de réception « l'orangerie » s'il souhaite sa signalisation avec sa participation financière.

L'ensemble des panneaux coûte 850€ HT et seront situés :

- au calvaire
- à l'entrée de Bérengeville la Campagne : route de Louviers

TRAVAUX EGLISE

Suite à la délibération du 3 février 2010, un dossier de demande de subvention a été déposé au conseil général pour un montant de 17587€.

Une enveloppe parlementaire a été allouée à la commune d'un montant de 5 500 €.

Un dossier DGE (Dotation Globale d'Équipement) avait été déposé pour la création d'un cimetière mais non retenu.

Réfection des cloches : Jean-Pierre QUERUEL expose les devis de réparation de la société GOUGEON :

-marteau tintement 800 à 1000€

-grosse cloche 1200 à 1800€

-2 baudriers usés : grosse cloche 1300€ petite cloche 600€

Sachant que les dépenses ne sont pas subventionnées, le conseil municipal opte pour la réparation du marteau tintement à 800€ et du baudrier de la petite cloche à 600€ soit 1400€ dans un premier temps.

LOGEMENT COMMUNAL

Un dossier PALULOS (Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif et à Occupation sociale) a été déposé le 17 juin 2010.

Une demande de dérogation pour commencer les travaux a été déposée et nous sommes dans l'attente d'une réponse.

L'ensemble des travaux s'élève à 13822€, les subventions de 4106€ et une enveloppe parlementaire (Hervé MAUREY) nous seront attribuées en 2011 (montant non défini à ce jour).

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Pascal DUBOC manque de temps au printemps pour l'entretien de la commune.

La commission travaux rencontrera Pascal DUBOC afin de palier à ce problème et à solutionner la liste des travaux non effectués.

RENTREE SCOLAIRE

Une bonne rentrée avec les effectifs et les quatre postes sont maintenus.

La commune a déposé fin août 2010 une demande de permis de construire pour le projet de préau dans la cour de l'école.

2 jeux de cours sont envisagés.

Pour la piscine il n'y a pas de créneau horaire compatible.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme : PLU (Plan Local d'Urbanisme) coûte environ 20000€ avec 16000€ de subvention et possibilité en plus d'une enveloppe parlementaire avec des frais d'enquête publique s'élevant à 2000€.

Le conseil municipal se donne jusqu'à la prochaine réunion pour réfléchir et prendre une décision.

Fleurissement : pour la première inscription, un arbre à planter sera remis en cadeau à la commune.

Règlement salle des fêtes : une demande de rajout d'un paragraphe :

En cas de dédit intervenant quinze jours avant la date de location, un acompte restera acquis à la commune en tout état de cause soit 25% de la location.

Repas des anciens : il aura lieu le 14 novembre 2010 avec comme chaque année une demande auprès des jeunes de la commune (14 à 16ans) pour le service.

Noël : un sapin sera planté sur la place avant fin novembre.

CCAS : la participation aux frais de cantine pour l'année scolaire 2009/2010 s'est élevée à 555 € 40.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Patrick LHERMEROULT